

Une étude historique de complaisance ?

La qualité de l'étude historique jointe à la demande de démolition de l'immeuble Place Rouppe n°4 peut être remise en question. Elle présente une faible rigueur scientifique. C'est surtout sa profonde subjectivité cependant qui doit être soulevée. Les jugements de valeurs n'engagent que l'auteure qui les expriment et sont tout à fait contestables et contestés par d'autres.

En particulier, on peut souligner dans l'étude le peu de cas fait par l'auteure du néoclassicisme. L'auteure convoque Christophe Loir pour identifier le style comme caractéristique d'une époque et très usité, mais elle se garde bien de relayer l'expertise du professeur qui dénonce par ailleurs le manque de reconnaissance dont il pâtit et les dangers qu'encourt aujourd'hui le bâti néoclassique. Et ce, particulièrement parce que la valeur patrimoniale de ce style ne s'évalue pas toujours en terme d'un bien individuel, mais d'une série d'immeubles partageant des caractéristiques communes dans une rue, une place, un quartier.

Cette étude se révèle incapable d'identifier la valeur d'ensemble de ce patrimoine. Affirmer que, du fait de sa non planification, on ne peut parler pour la place Rouppe d'ensemble architectural néoclassique est une contre-vérité ou une erreur manifeste. Si on suivait son raisonnement, on ne pourrait parler pour la Grand Place d'un ensemble. Le rythme des façades édifiées dans les années 1850-60, leurs dimensions, leurs gabarits, les éléments décoratifs se répondent de manière volontaire ou non. La concomitance et la convergence architecturale créent, en l'occurrence, l'ensemble.

L'immeuble est un témoin privilégié de la phase la plus ancienne de construction de la place et n'a subi que des transformations mineures. Force est de constater, à la lecture de l'étude, que de nombreuses modifications apportées à la façade sont réversibles et que retrouver rapidement un état proche de l'origine est tout à fait envisageable. Par ailleurs, plusieurs pièces intérieures affichent des aménagements anciens remarquables, simplement recouverts de peinture blanche. La cage d'escalier que l'auteure juge sévèrement¹ est très originale et témoigne de la créativité de l'architecte dans cet espace exigü. Tant les services du patrimoine de la ville que la CRMS ont souligné sa grande valeur.

Le tableau d'évaluation sur lequel l'auteure base son jugement final est extrêmement subjectif et ne présente pas le point de vue neutre d'un "expert". La méthode d'évaluation, non référencée, laisse l'auteure libre de sous-estimer certains facteurs. En conclusion, on ne peut que souligner que la maison qui s'inscrit dans l'ensemble architectural néoclassique de la place Rouppe mérite certainement d'être conservée, rénovée et restaurée.

Dr Thibault Jacobs
Historien Urbaniste

1 L'auteure évalue ainsi la cage d'escalier en page 37 : « le résultat n'est pas particulièrement heureux puisqu'il crée des espaces perdus et réduit le hall à un lieu exigü peu accueillant ».